



**PRÉFET
DE LA SEINE-ET-
MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°D77-14-05-2024

PUBLIÉ LE 14 MAI 2024

Sommaire

PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE / Cabinet du préfet

D77-2024-05-13-00001 - Arrêté n° 2024-CAB-SIDPC-619 portant délivrance du Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) (2 pages)

Page 3

PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE

D77-2024-05-13-00001

Arrêté n° 2024-CAB-SIDPC-619 portant
délivrance du Brevet national de sécurité et de
sauvetage aquatique (BNSSA)



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet du préfet
Service interministériel de défense
et de protection civile

Le Préfet de Seine-et-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du mérite

Arrêté n° 2024-CAB-SIDPC-619 portant délivrance du Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA)

Vu le code du sport ;

Vu le décret du Président de la République en date du 06 septembre 2023 portant nomination de monsieur Pierre ORY, préfet de Seine-et-Marne ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979, modifié, fixant les modalités de délivrance du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°23/BC/180 du 21 décembre 2023 donnant délégation de signature à Monsieur Frédéric LAVIGNE directeur de cabinet du préfet de Seine-et-Marne et organisant sa suppléance ;

Vu le procès verbal n° F-2024-43869 en date du 25 avril 2024, validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès verbal n° F-2024-44416 en date du 25 avril 2024, validant la liste des candidats admis à l'examen du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Arrête

Article premier – Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par la Fédération française de sauvetage et de secourisme est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

ARENTS Mayeul	DUCHAUFFOUR Manon
BENANDELKADER Brice	LAPORTE Camille
BIRSINGER Charlotte	MALEK Noa
BUSIGNY Lucas	NGO Michael
CADIOU Gabrielle	PACALON Manon

Article 2 – Le maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par la Fédération française de sauvetage et de secourisme est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

LIGONNIERE Boris	---
------------------	-----

Article 3 – Le présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Seine-et-Marne.

Melun, le **13 MAI 2024**

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation
Le directeur de cabinet,



Frédéric LAVIGNE